

Mise à jour COVID-19 pour les membres – Podcast avec des informations utiles pour la conduite des affaires immobilières dans les zones rouges et orange.

Chers membres:

Podcast

L'AAINB a récemment préparé un podcast avec des conseils et des meilleures pratiques pour les agents immobiliers opérant dans une zone qui est en phase rouge ou orange du rétablissement. L'AAINB encourage tous les agents immobiliers à écouter ce podcast car il contient des informations précieuses provenant de plusieurs perspectives différentes.

[Le podcast peut être trouvé ICI.](#)

Récents annonces provinciales

Le samedi 23 janvier à minuit, la zone 4 (région d'Edmundston) est entrée en confinement. La province a publié une liste détaillée des restrictions de confinement qui se trouvent dans le lien suivant: [Mesures de confinement](#). On prévoit que ces restrictions seront en place pendant au moins 14 jours. Pour les agents immobiliers situés dans une zone soumise à des mesures de confinement, nous vous recommandons fortement de limiter vos transactions immobilières aux transactions essentielles uniquement et d'utiliser des outils virtuels dans la mesure du possible. Pour plus d'informations sur les transactions immobilières essentielles, veuillez-vous référer à la [dépêche pour les membre publiée le 20 janvier 2021](#)

De plus, le mardi 26 janvier 2021 à minuit, les zones 2 (région de Saint John) et la zone 3 (région de Fredericton) reviendront à la phase orange du rétablissement. La région de la zone 1 (Moncton) restera dans la phase rouge jusqu'à nouvel ordre. Les règles les plus à jour pour les différentes phases de récupération peuvent être trouvées dans le [lien suivant](#). Vous pouvez également vous référer à la [charte de comparaison des phases d'alerte du rétablissement](#).

Révision et mises à jour de plan opérationnel

L'AAINB rappelle également à tous les agents (entreprises) et aux agents immobiliers qu'ils doivent réviser et, le cas échéant, mettre à jour leurs plans opérationnels. **Les agents de la paix inspectent activement les entreprises et distribuent des amendes ou ferment des entreprises qui n'ont pas de plan opérationnel ou qui ne suivent pas correctement leur plan opérationnel tel que décrit dans l'arrêté obligatoire actuelle ([cliquez pour le lien](#)).**

Rappels importants (À METTRE EN PRATIQUE EN TOUT TEMPS)

Nous demandons à tous les agents immobiliers de continuer à être vigilants en de suivre toutes les directives de santé publique, y compris:

- **Restez à la maison si vous êtes malade.**
- Lavez vos mains régulièrement.
- Maintenez la distanciation physique (2 mètres ou 6 pieds de distance).

- **Portez un masque non-médical.**
- Complétez les questionnaires de présélection de COVID-19
- Nettoyez et désinfectez les aires communes régulièrement.
- **Retenez les informations relatives à la recherche de contacts.**
- Effectuez systématiquement toutes les actions décrites dans votre plan opérationnel à jour et en garder en une copie avec vous en tout temps (version électronique ou papier).
- **Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, même si ces symptômes sont légers, veuillez utiliser l'outil d'autoévaluation disponible en ligne pour déterminer si vous devez subir un test de dépistage de la COVID-19. [Outil d'autoévaluation](#); et**
- Téléchargez l'application mobile [Covid Alert App](#). Si vous avez des questions, incluant des question sur la gestion des information privées par l'application mobile, [cliquez ici](#)

SVP passez un test de dépistage de la COVID-19 même si vous avez de légers symptômes.

Merci de faire votre part pour protéger vos clients, vos collègues, ainsi que tous les néo-brunswickois.